



Vandalisme



S'en prendre à des biens, c'est finalement s'en prendre à des personnes !

Le vandalisme est l'expression d'une rage aveugle ou d'un plaisir de détruire, principalement des biens matériels. Les raisons qui poussent à recouvrir des façades de graffitis, à éventrer des sièges de tram, à défoncer des rétroviseurs ou à briser des vitres sont diverses, en fin de compte, c'est au contribuable et aux assurances qu'il revient de payer la facture.

Ne détournez pas le regard quand vous voyez quelqu'un qui détériore des biens appartenant à la collectivité ou qui s'en prend à la propriété privée. Alertez immédiatement la police en composant le numéro d'appel d'urgence 117.

Prenez des photos des déprédations faites à vos biens et mettez-les à disposition de la police.

N'intervenez pas! La violence exercée contre des biens peut vite se retourner contre des personnes.

Si vous avez des enfants, parlez-leur aussi de la valeur et de l'utilité des biens publics. Expliquez-leur que chacun de nous doit payer lorsqu'un tel bien a été endommagé.

Donnez l'exemple aux enfants et aux jeunes en respectant vous-même la propriété privée et la propriété publique.

Effacer rapidement les graffitis (une fois les preuves obtenues par la police!) et réparer les dommages causés démotive les auteurs de déprédations.

Pour plus d'informations sur la prévention de la criminalité : www.skppsc.ch